

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 61 (1916)
Heft: 2

Rubrik: Chroniques et nouvelles

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CHRONIQUES et NOUVELLES

CHRONIQUE SUISSE

L'affaire de l'état-major.

Parlant des grosses questions qui troublent actuellement l'opinion en Suisse, le *Bund* écrivait l'autre jour :

« Plus que jamais nous devons placer au premier rang de nos préoccupations notre pays, et laisser de côté la question des parentés de race avec les Etats belligérants.

» La Suisse ne peut envisager avec chances de succès les difficultés considérables qu'elle aura à surmonter jusqu'à la paix et jusqu'à la réorganisation des relations économiques et financières qui la suivra, que si elle unit de nouveau les forces de son peuple. *Il y va du salut du pays et du bien, qui en est inséparable, de chaque citoyen.* »

Ce langage est irréprochable; il indique le but sur lequel nous devons garder les yeux fixés. Mais pour atteindre le but, il faut y adapter les moyens et c'est ici que les opinions peuvent diverger, si l'on n'y prend garde, jusqu'à obscurcir au cours du débat le but lui-même. Il est donc essentiel, — je dirai même qu'il n'est rien de plus essentiel, — d'écartier tout ce qui pourrait laisser supposer des arrière-pensées et par conséquent prêter à des malentendus.

Ce sont eux qui, en partie, portent la responsabilité de la situation actuelle. Par esprit de discipline innée chez les uns, de discipline consentie chez d'autres, par crainte de remplacer le mal par le pire chez d'autres encore, tout le monde s'est tu quand l'heure était revenue de parler. Le procès Millioud n'a pas suffi pour ouvrir les yeux sur un état de choses dont les dangers croissaient de mois en mois. Il a fallu « l'affaire de l'état-major ».

Pour la liquider maintenant à l'honneur du pays et pour que l'ordre renaisse du désordre où nous sommes, nous devons nous expliquer avec la plus entière franchise sans plus consentir à tous les motifs de confusions auxquelles conduisent de mauvaises habitudes du temps de paix, opposition de partis politiques, amours-propres cantonaux, respect de situations acquises, considérations

de personnes, voire même les sentiments si naturels d'estime ou d'affection. Il ne faut voir que la Confédération entourée de nations en guerre. Que pèsent un général, des officiers d'état-major, des conseillers fédéraux dans la balance, quand sont en jeu les intérêts les plus graves d'une nation ? Ils passent ; elle doit durer.

Je voudrais me placer à ce point de vue pour exposer l'opinion romande à nos Confédérés alémaniques. Je le ferai avec bonne foi ; je tâcherai de le faire avec modération ; je m'efforcerai surtout de m'inspirer d'une âme exclusivement suisse et qui ne subit des sympathies étrangères que dans la mesure où elles sont dictées par ce que je crois être les intérêts nationaux. Je ne suis pas de ceux — plus d'un pourrait en témoigner — qui ont jamais cru au fameux fossé séparant deux Suisses ; au moins n'ai-je jamais cru ni à sa largeur ni à sa profondeur. Je suis convaincu qu'à l'heure présente, il n'y a peut-être pas deux hommes qui, dans le fond de leur cœur, soient plus près de s'entendre, parce que plus près de sentir de même, que le paysan vaudois et le paysan bernois. S'il y a des apparences contraires elles proviennent précisément des malentendus que la franchise doit écarter pour mettre la réalité au jour.

Une première condition est nécessaire : nous ne devons pas nous juger mutuellement d'après ceux que j'appellerai nos « ultras ». Dans la Suisse romande comme dans la Suisse alémanique nous avons des personnes disposées à réagir en faveur de l'étranger qui parle leur langue plus spontanément qu'en faveur des Confédérés d'une autre langue. En termes juridiques, on dira qu'elles mettent l'étranger plus volontiers que le Confédéré au bénéfice de la présomption de bonne foi. Il en est ainsi sur les deux rives de la Sarine. Ces personnes sont d'ailleurs le plus souvent sincères ; elles parlent et agissent d'instinct, un instinct qui s'explique par le fait que si la Suisse est une vieille Confédération d'Etats, elle est, en tant qu'Etat suisse, une nation jeune qui n'a pas encore entièrement dégagé la communauté d'idéal et d'intérêt de ses vingt-deux républiques. Rome ne fut pas bâtie en un jour. Rayons donc réciproquement de la liste de nos maientendus nos « ultras » en nous appliquant à n'en pas exagérer le nombre et à ne pas prendre pour tel quiconque ne commet d'autre crime que d'exprimer à haute et intelligible voix des opinions qui heurtent les nôtres. Car c'est peut-être précisément les nôtres qui nous trompent.

Une deuxième condition est nécessaire. Que nos Confédérés veuillent bien tenter un effort d'imagination. Nous nous y sommes appliqués fréquemment en Suisse romande, depuis dix-huit mois, pour

saisir leur point de vue ; et c'est peut-être ce qui a retardé le moment des vraies explications. Nous voudrions leur demander de sortir un moment d'eux-mêmes pour essayer de nous comprendre.

Il y a entre eux et nous une très grande différence de fond. Je la traduirai par une image empruntée au domaine militaire : l'uniforme nous impressionne moins qu'il ne les impressionne eux.

Je suppose un képi abondamment orné de galons. Lorsqu'ils voient ce képi, ils disent qu'il représente l'autorité. « Depuis tout jeunes, ajoutent-ils, nous avons appris, conformément au principe biblique, à respecter les autorités établies. Or, nous nous faisons un honneur de notre esprit de discipline. Nous obéirons donc fidèlement, et comme notre loyauté traditionnelle l'exige, à l'homme qui porte ce képi et nous ordonnerons à nos enfants de le saluer. »

Le welche tient le discours suivant : « Voilà un bien beau képi. Que de galons ! Ah ! pour des galons, il y a des galons. Mais quelle drôle de tête ? On la dirait vide. Si elle est vide, ce ne sera pas trop de tous les galons pour la remplir. Après quoi, elle est peut-être pleine. »

Alors il examine, et s'il découvre ou croit découvrir qu'en effet elle est pleine, il dit : « Je suivrai ce képi. » Pour peu, en outre, que le cœur s'en mêle, il le suivra tout de bon ; le képi fera exécuter du pas d'école même à des troupes welches ; elles souriront en dedans, mais elles tendront le jarret.

Eclairons maintenant la politique fédérale, depuis le mois d'août 1914, à la lueur de cette opposition. Nos Confédérés comprendront alors une chose qui paraît les étonner grandement et qui pour nous est naturelle : la crise de défiance intense par laquelle nous passons et qui atteint à la fois l'autorité militaire supérieure, c'est-à-dire le général et l'état-major de l'armée, et l'autorité politique, c'est-à-dire le Conseil fédéral. Nous voulons examiner leur action à toutes deux.

* * *

Dès les déclarations de guerre, l'Assemblée fédérale nomma le général. Elle avait refusé de porter son choix sur le colonel-commandant de corps Wille. Le Conseil fédéral la fit revenir de ses intentions par une pression très intense et obtint la promotion de son candidat.

Comment le général Wille était-il connu des troupes romandes ? Personnellement, il leur était pour ainsi dire inconnu. Elles ne saavaient de lui que ses appartenances germaniques. Quant à son activité militaire, je suis bien obligé de dire qu'elle était connue presque

exclusivement par des manifestations d'indiscipline qui avaient trop souvent occupé les pouvoirs politiques et la presse. On s'étonna que l'indiscipline qui arrête la carrière des uns permette à d'autres de couronner la leur.

Cela, je crois bien que tout le monde le pensa, mais personne n'en fit rien paraître. Il y eut, dans les troupes welches, instantanément, le silence absolu, peut-être un peu de ce silence qui est la leçon des rois, mais surtout un grand effort de discipline. On désirait obéir, et l'on ne dit mot, du moins publiquement, car dans les familles, les langues se délièrent. On s'en aperçut bien en écoutant les femmes ; ce que les femmes dirent, il fallait bien qu'elles l'aient tenu de leurs maris.

On parla davantage entre citoyens. On sut que les motifs de pression du Conseil fédéral sur les Chambres n'avaient rien de militaire ; les arguments n'intéressaient pas l'armée ; ils n'étaient que politiques, et pas d'une politique fière. Mais après cet échange de propos étonnés, les citoyens se turent comme les soldats, et chacun ne songea qu'à obéir.

Alors vint la nouvelle de la violation des neutralités luxembourgeoise et belge. L'Allemagne impérialiste commençait son œuvre par l'acte qui devait le plus sûrement lui aliéner les sympathies d'un petit peuple démocratique, épris de liberté. Les Suisses romands firent un retour sur eux-mêmes, sentirent que pareil péril eût pu frapper leur patrie, et ils éprouvèrent un violent sursaut d'indignation.

Ici une parenthèse. Nous autres, romands, sommes les plus jeunes Suisses. Est-ce la raison qui nous fait prendre plus au sérieux les leçons de nos anciens, comme font les enfants aux discours des personnes âgées ? Le fait est que nulle histoire n'est devenue plus à nous, n'a pénétré plus profondément dans nos cœurs que l'histoire des Waldstätten, qui n'est pas la nôtre, et dont nous sommes plus fiers peut-être que si elle l'était. Nos Confédérés nous en feraient-ils un grief ? Quand nous vîmes la grande Allemagne se jeter sur la petite Belgique, tout le passé de la Suisse reparut à nos yeux, et la légende et l'histoire, Guillaume-Tell refusant de saluer le chapeau, les Trois-Suisses, le Pacte de 1291, Morgarten enfin, la victoire de la liberté sur les impérialistes d'alors.

Nos Confédérés restèrent froids. Plus que cela, leurs milieux militaires admirèrent. L'Allemagne marquait sa supériorité ; la force allemande allait écraser la Belgique dont les droits, la neutralité, l'intégrité nous rappelaient nos droits, notre neutralité, notre intégrité ; et elle écraserait ensuite la France qui pour nous était

cette démocratie et ce libéralisme que l'histoire des Suisses nous a fait aimer.

Nos chefs militaires de la Suisse alémanique admirèrent ; pour un peu ils auraient dit « nos victoires » ; les ordres du jour de l'état-major de l'armée affluèrent vers les troupes.

Oh ! ces ordres du jour ! à quelle épreuve de patience n'ont-ils pas soumis ceux qui les écoutaient ? Quelques chefs d'unité renoncèrent à les lire afin de ne pas mettre leurs hommes derrière la main, ou les expurgèrent. Puis, finalement, le naturel reprenant le dessus, on prit le parti de rire. Les soldats les appelèrent « les dépêches Wolff » et ne s'en inquiétèrent plus. L'un d'eux cependant retint l'attention, celui du 8 septembre, ou sur la foi d'un journaliste suédois ou norvégien quelconque, parfaitement anonyme d'ailleurs, le « drill » était déclaré la cause des succès sans précédents de l'armée allemande. Il arriva aux troupes pendant la défaite allemande de la Marne ! Ce soir là, dans les cantonnements, la dépêche Wolff eut le plus grand succès.

* * *

Tel fut le départ, malheureux à tous les points de vue. Naturellement, la population était au courant, et les commentaires ne pouvaient pas ne pas aller leur train. On rapprochait l'esprit dont témoignait le haut commandement d'une foule d'incidents qui, à tort ou à raison, parurent le confirmer : la peur de l'attaque française par St-Julien la première nuit de mobilisation, le tir sur la gare de Delle, l'entrevue de Lucelle, les fortifications nombreuses à l'ouest, nulles au nord, etc., etc. Détail curieux, à l'entrée au service déjà, sur une place de rassemblement, des soldats de landwehr d'une formation d'arme spéciale, prétendaient qu'on ne devait pas accorder confiance aux colonels Egli et de Wattenwyl ! Sans doute auraient-ils été fort embarrassés d'articuler des faits ; mais c'était une impression.

Voilà les sentiments et les suppositions que les erreurs du Conseil fédéral et du haut commandement encouragèrent dans les populations welches dès les premières semaines de la guerre, sentiments déplorables, dont nos Confédérés alémaniques ne pouvaient se rendre compte, parce que les journaux gardèrent naturellement le silence. Les uns se turent tout à fait, les autres prirent le contre-pied de l'attitude germanique de l'état-major de l'armée, et la Suisse alémanique vit l'effet sans discerner la cause. Elle admit une francophilie pathologique des cantons romands. Le malentendu fondamental était créé.

Gouvion St-Cyr a écrit quelque part : « Les fautes des chefs sont les seules qui ne sont pas réparables. Celles des subordonnés sont limitées et proportionnées à leur initiative; celles des chefs, au lieu de s'atténuer, s'épanouissent en se manifestant à tous les degrés de la hiérarchie, et faussent complètement le jeu de tous les organes. »

La défiance qui s'est emparée de la Suisse romande à l'endroit de l'état-major de l'armée, s'explique tout entière par là. Le général Wille est un galant homme. Je dis cela non par clause de style mais parce que c'est vrai. C'est un esprit clair, lucide. Il voit les faits avant de discuter la théorie. Il a rendu à notre armée d'incontestables services, s'il ne lui a pas rendu que des services. Il est beaucoup plus simple que nombre d'officiers de son entourage et des élèves qu'il a formés. Si telles de ses opinions ne sauraient — à mon avis, naturellement — être partagées, un plus grand nombre méritent de l'être. Malheureusement, il n'a pas du tout le sentiment des troupes romandes, pas plus qu'il n'a eu celui des troupes grisonnes. Il n'a pas le tact ; le divorce vient de là. Lorsqu'à Sion par exemple il déclare, dans un discours public, qu'il n'est jamais venu dans le Valais, on s'étonne que ce commandant en chef de l'armée fédérale ignore la moitié du front sud et n'ait jamais vu ni la Forclaz, ni la route du Saint-Bernard, ni le Simplon. Ainsi, aucune communauté de sentiments, et dans ces conditions-là il n'est pas jusqu'à l'accent du nord du général qui fasse dire au soldat romand : « Il n'est pas nôtre. » C'est enfantin, peut-être, mais c'est ainsi. Nous nous moquons parfois du *Schwizer Dutsch*, parce qu'il n'est pas précisément harmonieux à nos oreilles, mais il est suisse, tout est là. Nous y tenons à cette langue raboteuse parce qu'elle est à nos yeux une sauvegarde de la patrie commune, une frontière du nord plus large que le Rhin. Nous ne la comprenons généralement pas, mais elle nous rapproche de nos Confédérés. Le cœur a des raisons que la raison ne comprend pas.

* * *

Néanmoins, et tant il est vrai que peu suffit pour gagner la confiance de troupes désireuses de faire leur devoir, un revirement se produisit dans les esprits lorsque le haut commandement sembla se rapprocher d'elles en changeant de ton. Au retour des régiments, le général fut vivement acclamé dans toute la Suisse occidentale. Il incarnait la patrie prête à se défendre ; cela valait les acclamations. A la seconde mobilisation, les troupes welches, jusqu'alors en réserve, furent enfin envoyées au front. Elles se montrèrent

extrêmement sensibles à cette décision. Elles rentrèrent dans leurs foyers animées d'un esprit excellent.

Là-dessus éclata l'affaire de l'état-major. Du coup, les doutes du début sont revenus, et la confiance est à vau l'eau. Voilà donc pourquoi les ordres du jour étaient d'une aile gauche allemande et non d'une armée indépendante et neutre ? Voilà pourquoi on inventait la neutralité morale qui devait fermer les bouches en étouffant les opinions ? Il y avait une raison à tout cela ? ce n'était pas seulement des manques de tact ?

On reviendra de ces exagérations si elles ne sont pas motivées, mais qui en porte la faute si ce n'est ceux dont l'attitude les a justifiées ?

En attendant, la cause initiale du désaccord est la même, mais l'effet est pire. En 1914, on s'était tu ; aujourd'hui tout le monde parle. Au Grand Conseil de Genève on sort des tiroirs, où ils ont été collectionnés, les ordres du jour les moins heureux du général. A Berne c'est mieux ; le général lui-même soutient une polémique avec le *Bund* ! Et dans le canton de Vaud, la presse « fait l'aiguille » pour engager le train des mécontentements populaires sur la voie du général plutôt que sur celle du chef du Département militaire. Si cela s'appelle de la confiance, il faut reviser les dictionnaires.

Le contre-coup s'est fait sentir jusqu'à l'état-major. Des journaux ont critiqué vivement,— et malheureusement par de justes motifs,— l'installation du quartier général au Bellevue-Palace, à Berne. On songe alors à un transfert à Lucerne. En attendant, les officiers prendront leurs repas dans une salle à manger réservée. Mais les journaux informent le public. Sur quoi, changement d'intention, afin de n'avoir pas l'air de céder à la pression populaire.

Si on en est là à l'état-major de l'armée, c'est évidemment que l'on y a perdu la direction. Est-ce aux journaux à décider du quartier général et de la salle à manger où dîneront les officiers ? Evidemment non. Mais le malheur est que les critiques de la presse ont été fondées, provoquées par d'autres qui ne le sont pas moins. Il faut donc ou céder, au préjudice du prestige, ou résister, au préjudice de l'armée. Des deux façons la confiance est atteinte. Que l'on y ajoute les hésitations et les contre-ordres, la situation s'aggrave.

* * *

A-t-on, dans la Suisse romande, plus de confiance dans le Conseil fédéral ? J'ai le regret de devoir dire que non. Il est à l'origine de toutes les fautes. Même les journaux les plus ministériels et qui ont

servi à leurs lecteurs jusqu'à toute extrémité le cliché de la « confiance en nos autorités » n'osent plus le reproduire. Autre preuve, non moins frappante : la hâte avec laquelle il amende la loi en vue d'une prédominance du pouvoir civil sur le pouvoir militaire. Comme si des changements à la lettre d'une loi réforment quoi que ce soit à moins que l'esprit et le caractère des hommes chargés de l'application ne changent préalablement. Ici, je dois le dire, quelque chagrin que j'en puisse éprouver, on ne fait aucune distinction de personnes. On sait que la situation du chef du Département militaire était difficile ; il était seul à représenter la Suisse romande, ce qui a aussi été une lourde faute politique. Nos Confédérés en conviendront s'ils veulent bien retourner la situation et se demander s'ils n'auraient pas contrôlé de plus près un Conseil fédéral composé de cinq Welches et d'un seul des leurs. Malgré cela l'opinion est sévère pour le chef du Département militaire au moins autant que pour le général, et chez ses concitoyens vaudois spécialement. C'est que personne ne pense, en ce moment-ci, au canton de Vaud ou au canton de Zurich ; on ne voit que la Confédération.

Mais pourquoi la confiance dans l'autorité politique a-t-elle disparu comme dans l'autorité militaire ? Parce qu'elle ne pouvait pas ne pas disparaître. Il suffit de rappeler les dates principales de l'affaire pour s'en rendre compte.

Le 8 décembre, le chef du Département militaire est informé.

Le 9 décembre, d'après une version, le 14 seulement d'après une autre, il informe le général.

Ce dernier n'attache pas à la chose une importance extrême ; il décide que dorénavant, les chefs de section à l'état-major général n'auront plus de relations ni publiques ni privées avec les attachés militaires étrangers.

Le 23 décembre, aucune autre sanction n'a encore été prise ; mais le colonel de Wattenwyl sait les suspicions dont il est l'objet. Peut-être en est-il de même du colonel Egli, sans que je puisse l'affirmer.

Ce jour-là, ou le lendemain, la délégation du Conseil fédéral composée du chef du Département militaire, du chef du Département politique et du chef du Département des finances, s'avouent que la sanction du général n'en est pas une. On écartera les deux colonels de l'état-major de l'armée. Sur quoi le public apprend qu'ils sont nommés à d'autres fonctions importantes, dont l'une équivaut à un avancement.

Le 11 janvier, soit après dix-huit jours, sous une première pression de l'opinion publique, le Conseil fédéral se réunit *in pleno*.

Pour la première fois, la majorité de ses membres, qui ne savait rien, est mise au courant. Le Conseil fédéral décide l'enquête.

Et l'on aurait confiance ? En pleine guerre à toutes nos frontières, et dans une question particulièrement grave qui touche à l'essence même de la politique internationale affirmée par le gouvernement, quatre de ses membres ignorent tout, n'ont eu vent de quoi que ce soit et tombent des nues d'apprendre ce qui se passe. Chacun travaille de son côté. Il n'y a pas de gouvernement, il n'y a que des conseillers fédéraux.

La justice elle-même devient suspecte, aux inculpés comme aux citoyens. Aux inculpés, parce que les trop hautes protections dont ils ont joui ont transformé la nature du délit ; il n'est plus judiciaire, il est politique ; le peuple défiant réclame non *la* justice, mais *sa* justice à lui, qui satisfasse ses légitimes réprobations. Quant aux citoyens, ils ont constaté une telle mansuétude de la part de toutes les autorités, de telles différences entre la procédure qui aurait dû être suivie et celle qui l'a été, qu'ils se demandent si le Tribunal est armé pour juger en connaissance de cause. Avant même qu'il se soit réuni, et sans faute de sa part, l'autorité de son jugement est entachée. Il est au moins regrettable que dès l'ouverture de l'enquête le juge d'instruction n'ait pas ordonné la mise aux arrêts des prévenus, et plus regrettable encore que le général, de sa propre autorité, et en vertu de ses pouvoirs discrétionnaires, n'ait pas imposé ces arrêts comme on fait le plus souvent dans un corps de troupes, lorsque des actes réputés délictueux ont été reconnus à la charge d'un soldat et sont l'objet d'une instruction préliminaire.

A quoi le jugement risque-t-il d'aboutir ? Si la condamnation est sévère, on dira : « Comment le Conseil fédéral et le général ont-ils pu couvrir pendant si longtemps des officiers qui ont mérité une condamnation pareille ? Il a fallu que le peuple gouvernât pour obtenir justice. » Et si la condamnation est légère, on dira : « Quoi d'étonnant ? Les coupables ont pu courir assez longtemps sous la protection des autorités pour dépister les juges. Ils auraient été sots de n'en pas profiter. »

Certains journaux semblent préparer l'opinion à une troisième combinaison, l'acquittement possible, puis le Conseil fédéral et le général intervenant énergiquement par voie administrative. Alors on dira : « Pourquoi avoir attendu les menaces du peuple pour être énergique ? S'ils n'avaient pas laissé courir les coupables, Conseil fédéral et général n'auraient pas eu besoin de remplacer le Tribunal. »

Ainsi de quelque façon que l'on retourne le problème, on arrive toujours au même point. Le Conseil fédéral et le général ayant cru se tirer d'affaire par des demi-mesures n'ont réussi, comme cela est naturel, qu'à ébranler la foi publique jusqu'à perdre leur autorité.

* * *

Cela serait grave déjà si l'Europe était en paix ; c'est plus grave à l'heure où elle est en guerre. Veut-on juger ?

On se rappelle l'incident des avions de Friederichshafen. Le Conseil fédéral protesta vivement. Il le pouvait ; il avait pour lui son bon droit, et la conscience de sa politique de neutralité pure de toute infraction. Il obtint des excuses sans restriction conçues dans les termes les plus amicaux.

Admettons qu'aujourd'hui un avion français écorne le territoire de l'Ajoie, devant la nouvelle ligne fortifiée qui court le long de notre frontière. Le Conseil fédéral protesterait naturellement. Mais si le gouvernement français, tout en formulant des regrets, plaidait, en termes diplomatiques et toujours amicaux, quelque circonstance atténuante, le Conseil fédéral, et par lui le peuple, ne seraient-ils pas obligés « d'encaisser » cette bienveillante humiliation ?

Voilà ce qui nous a émus dans la Suisse romande au delà de toute expression. La germanophilie sans dignité de l'état-major nous a mis dans une sorte de dépendance morale vis-à-vis des Alliés, alors que nous entendons ne dépendre que de nous-mêmes. Les manquements que nous ignorions, ils les savaient, eux. Quand nous prenions la défense de nos gouvernants et de nos chefs, ils avaient le droit de sourire, ne nous répondaient pas par politesse. Ils auraient pu réclamer à Berne des explications et nous n'aurions pu les refuser, parce que nous étions dans nos torts. En 1798 le Directoire eût été heureux d'un si beau prétexte ; l'incident de Thierrens ne l'a pas valu.

Voilà pourquoi la solution franche, nette, celle d'une stratégie qui n'atermoie pas, aurait été la convocation immédiate des Chambres et le remplacement par des hommes nouveaux de ceux qui sont responsables du spectacle lamentable auquel nous assistons. Il n'appartenait ni au commandement en chef ni au Conseil fédéral actuels de présider à un nettoyage qu'ils ont paru tout faire pour éviter. On espère que la confiance renaîtra doucement, quand les sanctions auront été prises contre les deux colonels. Il est permis de douter, et les doutes sont le pire risque qui, au milieu d'une conflagration générale, menace la sécurité d'un pays. Mieux pas de confiance du tout qu'une confiance trompeuse. A la première chiquenaude un château de cartes s'écroule.

* * *

Un dernier mot. Si, à cet exposé du point de vue des romands, il plaisait à un camarade confédéré d'opposer le point de vue de la Suisse alémanique, c'est avec plaisir que nous lui passerions la plume. Il jouirait, cela va sans dire, de la même liberté d'expressions que nous nous sommes accordée. A qui parle sans arrière-pensée, tout doit être permis.

F. FEYLER.



INFORMATIONS

SUISSE

PROMOTIONS. — **Etat-major général.** — Au grade de lieutenant-colonel, le major Guillaume Favre, à Aarau.

Au grade de major, les capitaines Alphonse Sidler, à Sion. — André Courvoisier, à Paris. — Robert Grenier, à Lausanne. — Ernest Lederrey, à Lausanne. — Henri Comtesse, à Coire. — Roland Perrin, à Colombier. — Fritz Apothéloz, à Berne. — Othmar Schmidt, à Lausanne.

Infanterie. — Au grade de colonel, les lieutenants-colonels Etienne Borel, à Genève. — Emile Obrecht, à Granges. — Léon Blanchod, d'Avenches, à Lausanne. — Léo Dormann, à Bellinzona.

Au grade de lieutenant-colonel, les majors Eugène Vicarino, à Fribourg. — Franz Spycher, à Fribourg. — Paul Guignard, au Sentier. — Henri Guisan, à Pully. — Louis Grenier, à Lausanne. — Albert Sunier, à la Chaux-de-Fonds.

Au grade de major, le capitaine Félix Joseph, à Lausanne.

Quartiers-maîtres. — Au grade de lieutenant-colonel, le major Charles Burnens, à Lausanne.

Au grade de major, le capitaine Louis Dagon, à Lausanne. — Prédéric Marmillod, à Lausanne.

Cavalerie. — Au grade de colonel, les lieutenants-colonels Edmond Boissier et Charles Sarasin, à Genève.

Au grade de major, le capitaine Charles Girod, à Courtepin.

Artillerie. — Au grade de major, le capitaine Max Fertig, à Orbe.